

**Dénomination :** HOLDING LEMAGNY  
**n° de gestion :** 2010B01623  
**n° d'identification :** 524 787 769  
**n° de dépôt :** A2012/006289  
**Date du dépôt :** 11/07/2012  
**Pièce :** rapport de la gérance du 18/06/2012



1032120



**TRIBUNAL de COMMERCE** **HOLDING LEMAGNY**  
Déposé au ~~Société~~ Responsabilité Limitée au capital de 5 000 euros  
Siège social : 8 chemin de la Plaine – ZA des Bauches  
38640 CLAIX  
524 787 769 RCS GRENOBLE  
11 JUIL. 2012  
Sous le N° 628y

**RAPPORT DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 18 JUIN 2012**

Le soussigné François LEMAGNY, associé unique et gérant de la société HOLDING LEMAGNY, a établi, le présent rapport aux fins de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- La libération du capital social
- La modification des statuts

L'associé unique propose de constater, que la totalité des fonds correspondant au montant du capital social a été versée en date du 6 juin 2012 par apport en numéraire de 4 000 €, provenant de la distribution de dividende décidée par l'assemblée générale ordinaire de la SARL HOLDING LEMAGNY en date du 1<sup>er</sup> juin 2012, suivant attestation établie par la Banque Populaire des Alpes en date du 14 juin 2012.

L'associé unique propose également de modifier comme suit l'article 8 des statuts :

**« Article 8 – CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est fixé à la somme de cinq mille (5 000) euros.

Il est divisé en cinq cents (500) parts sociales de dix (10) euros chacune, numérotées de 1 à 500, attribuées à :

- |   |           |
|---|-----------|
| - Monsieur François LEMAGNY<br>à concurrence de cinq cents parts, ci.....<br>numérotées de 1 à 500, | 500 parts |
|   | _____     |

Total égal au nombre de parts composant le capital social, soit cinq cents parts, ci.....	500 parts
--	-----------

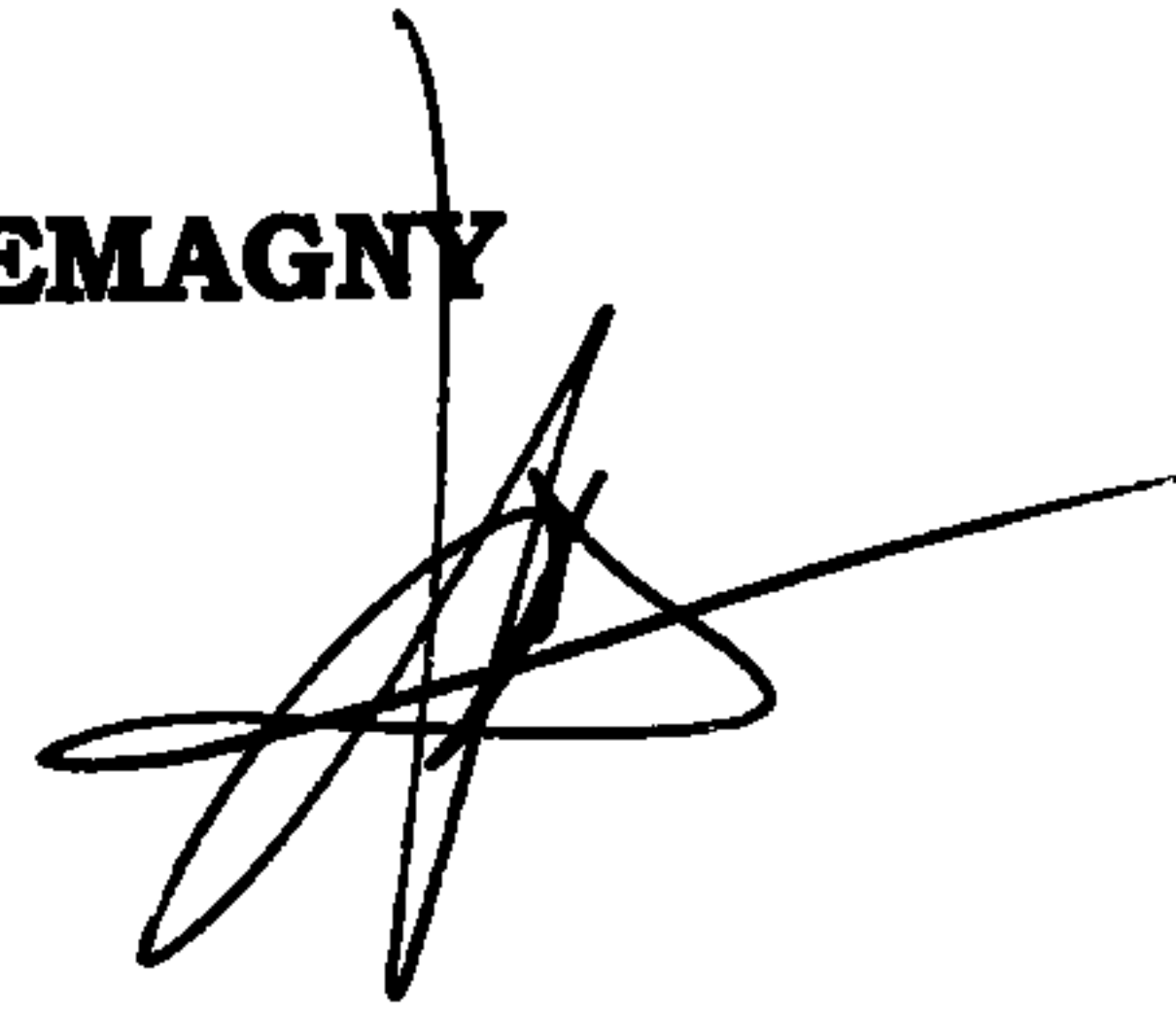
Par décision en date du 18 juin 2012, l'assemblée générale a constaté la libération intégrale des parts composant le capital social.

L'associé unique déclare que les parts sont souscrites et libérées intégralement.

Monsieur François LEMAGNY déclare que la libération intégrale des parts composant le capital social est réalisée au moyen de fonds propres, provenant de la distribution de dividende de la SARL HOLDING LEMAGNY, reçus le 6 juin 2012, lesdits fonds ayant été placés sur le compte n°319 199 64 40 7 auprès de la banque populaire des Alpes, agence de Meylan (38240) – Bd des Alpes.

En conséquence de quoi, les dispositions de l'article 1832-2 du Code civil ne sont pas applicables. »

**La gérance**  
**François LEMAGNY**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.